

Loire Atlantique



PORNIC AGGLO PAYZ DE RETZ

2 rue du docteur Ange Guépin
ZAC de la Chaussée
44210 PORNIC

CONSTRUCTION D'UNE DECHETERIE AU LIEU-DIT LA GENIERE SUR LA COMMUNE DE LA PLAINE SUR MER

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DU PROJET

D.IV- CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES OUVRAGES LES PLUS IMPORTANTES

	SIEGE	IMPLANTATION LOCALE
	CABINET BOURGOIS 3 rue des Tisserands - CS 96838 BETTON 35768 SAINT GREGOIRE CEDEX Téléphone : 02-99-23-84-84 Télécopie : 02-99-23-84-70 E-mail : cabinet-bourgois@cabinet- bourgeois.fr	Agence de Rennes 3 rue des Tisserands - CS 96838 BETTON 35768 SAINT GREGOIRE CEDEX Téléphone : 02-99-23-84-84 Télécopie : 02-99-23-84-70 E-mail : cabinet-bourgois@cabinet- bourgeois.fr

GRUPE MERLIN / Réf doc : N° 851505-804-AUT-ME-1-052

Ind	Etabli par	Approuvé par	Date	Objet de la révision
A	E.BRUNET	C.SIMON	30/05/2017	1 ^{ère} diffusion
B	D.DELOUVEE	D.DELOUVEE	22/08/2017	Reprise du dossier

Le projet comprend :

- ✓ La création d'une déchèterie avec 15 quais de collecte ;
- ✓ La création de locaux en béton :
 - Local gardien : 35 m²
 - Atelier : 10 m²
 - Local DEEE : 50 m²
 - Local DMS : 40 m²
 - Zone réemploi : 25 m²
- ✓ La création d'une aire de collecte et de broyage de déchets verts d'une superficie de 1 720 m² pour un dépôt depuis le haut de quai,
- ✓ La création d'une aire de collecte et de broyage de déchets verts d'une superficie de 280 m² pour un dépôt au sol,
- ✓ La création d'une plateforme gravats d'une superficie de 220 m² (hors zone de manœuvres et d'évolution du chargeur),
- ✓ La création d'un local en structure légère (bardage métallique) pour le stockage des huiles,
- ✓ La création d'un garage pour abriter le chargeur à poste sur le site,
- ✓ La création d'une zone pour la collecte ponctuelle de l'amiante,
- ✓ La gestion des eaux du site.

Le broyage des déchets verts sera assuré périodiquement sur site avec l'intervention d'un broyeur mobile.

A noter : la conception de l'installation a été étudiée pour la mise en œuvre ultérieure d'un pont-bascule pour la pesée des véhicules de service (voire à terme des professionnels).

Les installations projetées sont décrites en pièce AVI (étude d'impact), chapitre A.